

PLAN D'ACTION SUR LA GOUVERNANCE PUBLIQUE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA MÉSINFORMATION ET LA DÉSINFORMATION¹

Voici les principaux domaines de la gouvernance publique dans lesquels il convient que les pays de l'OCDE renforcent leurs efforts pour prévenir et combattre la mésinformation et la désinformation, en s'appuyant à cette fin sur les travaux du CGP ainsi que sur les travaux actuels et futurs des autres comités compétents de l'OCDE.

Domaine clé n° 1 – Mettre en œuvre des politiques publiques adaptées pour bâtir des sociétés plus résilientes face à la mésinformation et à la désinformation

Créer de nouveaux partenariats (et développer ceux en place) avec des organisations non gouvernementales et internationales dans le but de renforcer la résilience face à la propagation d'informations fausses et trompeuses :

- en cartographiant les menaces de mésinformation et de désinformation, et en intensifiant les efforts de collaboration systématique avec des partenaires non gouvernementaux en vue de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, par exemple au titre des activités de vérification des faits et de l'élaboration de messages et de réponses efficaces ;
- en poursuivant les efforts engagés pour déployer des outils innovants qui contribuent à prévenir la propagation d'informations fausses et trompeuses, par exemple au travers de collaborations axées sur la démystification, y compris à titre préventif, de ces informations.

Renforcer les capacités existantes au service d'une communication publique plus anticipative, réactive et efficace dans la lutte contre la mésinformation et la désinformation :

- en soutenant l'institutionnalisation de la fonction de communication publique, en utilisant des canaux appropriés et en diffusant des messages clairs et adaptés pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à véhiculer des récits fondés sur des éléments probants et à livrer en temps utile des informations pertinentes ;
- en collectant et en utilisant des renseignements sur les publics ciblés, en exploitant de façon innovante les enseignements tirés des sciences comportementales, et en évaluant les initiatives de communication pour garantir la diffusion avec réactivité de messages inclusifs et pertinents, tout en respectant les plus hauts standards ;
- en encourageant les échanges avec les citoyens de manière à éclairer les activités de communication qui touchent tous les segments de la société et à atténuer la propagation d'informations fausses ou trompeuses.

Adopter une approche de l'ensemble de la société pour le renforcement des écosystèmes médiatiques et de l'information :

- en étudiant de possibles solutions innovantes pour limiter la propagation d'informations fausses ou trompeuses, par exemple comme la fourniture d'un soutien en faveur de travaux de recherche visant à déterminer de quelle façon ces dernières sont créées et

¹ Ce document a été approuvé par le Comité de Gouvernance Publique le 5 octobre 2022 [[GOV/PGC\(2022\)27/REV1](#)].

propagées, pourquoi et par qui elles le sont, et quelles sont les mesures les plus efficaces pour contrer le phénomène ;

- en améliorant l'éducation aux médias et à l'information, grâce à des campagnes de sensibilisation et à des programmes d'instruction civique et d'éducation numérique, pour améliorer la résilience des individus face à la désinformation et à la désinformation ;
- en analysant les enseignements tirés dans d'autres domaines d'action (par exemple, la lutte contre les cybermenaces) et d'autres pays sur la manière dont les pouvoirs publics peuvent soutenir et travailler avec les organisations de la société civile indépendante, les médias et les universités.

Domaine clé n° 2 – Soutenir l'élaboration de mesures de politiques publiques, légales et réglementaires visant à accroître la transparence et le partage des données dans le but de prévenir la propagation d'informations fausses ou trompeuses

Promouvoir la transparence des données des plateformes en ligne pour développer une meilleure compréhension des discours faux ou trompeurs et de la façon dont ils se propagent :

- en étudiant la possibilité d'élaborer des cadres d'action qui faciliteraient le partage des données pertinentes des plateformes en ligne ou l'accès à ces données, tout en offrant des garanties sur le plan du respect de la vie privée pour protéger les libertés civiles des individus ;
- en exigeant davantage de transparence concernant les registres de propriété effective et l'identité des personnes morales ou physiques finançant certains contenus ;
- en renforçant la transparence autour de la source et de la cible des publicités politiques pour permettre de mieux comprendre les flux d'information, de prévenir toute pression morale et de faire la lumière sur les campagnes de désinformation visant à accroître la polarisation et à limiter les échanges politiques.

Améliorer la transparence des processus et mécanismes utilisés par les plateformes en ligne pour modérer les contenus et façonner les flux d'informations :

- en instaurant des obligations de communication d'informations quant au rôle des algorithmes et à la manière dont les plateformes numériques font usage de l'intelligence artificielle ;
- en encourageant les plateformes à fournir des indications et des informations plus claires sur leurs activités de modération du contenu, et sur leurs règles et conditions d'utilisation, y compris l'existence de procédures clairement définies établissant les mesures prises à l'encontre des utilisateurs qui enfreignent les règles du réseau social relatives à la propagation d'informations fausses ou trompeuses ;
- en établissant des relations transparentes et constructives avec les plateformes de sorte que l'utilisation de bots et les comportements non authentiques coordonnés soient surveillés, signalés et bloqués.

Domaine clé n° 3 – Identifier les mesures réglementaires et d'action permettant de réduire les facteurs économiques et structurels de la désinformation et de la désinformation

Promouvoir un comportement plus responsable des plateformes en ligne :

- en exigeant des entreprises qu'elles mènent des activités relatives au devoir de diligence ou procèdent à des évaluations des risques, pour repérer les contenus

potentiellement faux ou trompeurs présents sur leurs plateformes, et s'y attaquer, tout en préservant la liberté de parole et d'expression ;

- en tirant parti de mesures concurrentielles, en promouvant un environnement plus équitable pour les entreprises, en favorisant les possibilités de mise sur le marché de nouveaux services et en analysant l'impact potentiel de la réglementation sur l'innovation.

Tirer et appliquer les enseignements, notamment en analysant les conséquences commerciales et financières potentielles pour les entreprises, des mesures et approches réglementaires adoptées dans d'autres secteurs :

- en analysant les modèles et les enseignements en matière de réglementation issus d'autres marchés similaires et/ou en évolution rapide, en particulier en ce qui concerne la promotion de l'indépendance, de la collaboration et du dialogue entre les organismes de réglementation qui ont un rôle à jouer dans la prévention de la propagation d'informations fausses ou trompeuses (par ex. ceux compétents pour les médias, les questions électorales, les marchés et le commerce, la cybersécurité, etc.) ;
- en identifiant de nouvelles méthodes de travail et, le cas échéant, en créant de nouveaux organismes et autorités de réglementation tout en préservant la liberté de parole et d'expression. Il peut s'agir par exemple :
 - de réfléchir à des dispositifs de coréglementation, comme les bacs à sable réglementaires, conçus pour aider les pouvoirs publics à mieux comprendre les nouvelles technologies et leurs implications et pour offrir des approches plus flexibles, et d'analyser les conséquences associées aux options réglementaires ;
 - de promouvoir et préserver la diversité et l'indépendance du secteur des médias en vue de garantir la libre circulation de l'information, et de mettre en place des mécanismes indépendants permettant de soutenir les organisations à but non lucratif et les médias locaux et de service public.

Collaboration dans le cadre de l'OCDE

- Collaborer dans le cadre de la création du Centre de ressources de l'OCDE sur la désinformation et la mésinformation (*OECD DIS/MIS Resource Hub*), en prenant en compte l'expertise des différentes communautés de politiques publiques de l'OCDE aux missions et programmes de travail variés. Le Centre de ressources offrira un espace de partage et d'apprentissage des approches de l'ensemble de la société permettant de renforcer la résilience à long terme des démocraties et de leurs écosystèmes médiatiques et d'information face à la mésinformation et à la désinformation. Il s'associera à d'autres initiatives internationales, qu'en outre il complètera, tout en évitant les chevauchements ou les doubles emplois. Plus précisément, le Centre de ressources de l'OCDE sur la désinformation et la mésinformation :
 - offrira des possibilités d'échange régulier par l'intermédiaire du **Groupe d'experts de l'OCDE sur la prévention et la lutte en matière de mésinformation et de désinformation**. Celui-ci contribuera à une meilleure compréhension et au développement de conseils de politiques publiques au sujet de l'élaboration des mesures institutionnelles et d'action efficaces pour assurer la résilience à long terme des démocraties face à la mésinformation et à la désinformation ;
 - facilitera un dialogue global pour l'action entre les gouvernements, les régulateurs indépendants, les médias, la société civile et les organisations du secteur privé ;
 - dressera et tiendra à jour un **catalogue des politiques de lutte contre la désinformation**, en s'inspirant en partie des bonnes pratiques mises en évidence

par le Groupe d'experts lui-même, afin de recenser les initiatives, les outils et les politiques en place pour prévenir et atténuer les risques de mésinformation et de désinformation ;

- établira un **Rapport de l'OCDE sur les réponses à apporter sur le terrain de la gouvernance publique face à la mésinformation et à la désinformation** pour faire progresser l'action publique et dégager un consensus autour des bonnes pratiques dans le contexte d'un élargissement des efforts de renforcement de la démocratie. L'analyse qui y sera présentée éclairera les orientations des pouvoirs publics et étaiera les efforts déployés par les Membres pour s'attaquer aux multiples facettes de la mésinformation et de la désinformation et pour définir de nouveaux mécanismes de collaboration avec les partenaires non gouvernementaux.